



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2016

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, DIEMER Annie, HAMANN Véronique, SCHAUB Anne
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BRUN Etienne, HOFMANN Richard,
KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis, NIEDERST Jean-Louis

Absents excusés : Mme TERNOY Doris, M. MEYER Jean, M. SEIFERT Daniel ; Mme CLAUSSMANN Marie-Rose

Pouvoir : Mme TERNOY Doris a donné pouvoir à M. BERNHARDT Michel
M. MEYER Jean a donné pouvoir à M. KRATZ Lucien
M. SEIFERT Daniel a donné pouvoir à Mme HAMANN Véronique

Secrétaire de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

1/ Choix de l'entreprise pour la réfection des courts de tennis (délibération n°24/2016)

Vu la délibération n° 7/2016 validant la réfection des deux courts de tennis extérieurs de Breuschwickersheim,

Vu les offres réceptionnées en Mairie,

	Prestations	enviro Sport	COTENNIS	GOTEC
1	installation du chantier	800,00 €	- €	600,00 €
2	prépa du support	1 960,00 €	1 580,00 €	
3	trous de 15 mm de diamètre (1 par m2, 2 u/m2 zones fond de court	960,00 €	840,00 €	2 200,00 €
4	revêtement de 1287 / 1300 m2 et traçage de lignes	34 530,00 €	36 679,50 €	47 304,00 €
5	arrosage auto	7 000,00 €	7 200,00 €	7 100,00 €
	boitier			950,00 €
	sonde			89,00 €
	bordures périphériques / cornières	3 052,00 €		2 116,80 €
6	accessoires / balais, traines ...	540,00 €	696,00 €	640,00 €
	TOTAL HT	48 842,00 €	46 995,50 €	60 999,80 €
	réduction		1 295,50 €	- 10 000,00 €
		48 842,00 €	45 700,00 €	50 999,80 €
	TVA	9 768,40 €	9 140,00 €	10 199,96 €
	TOTAL TTC	58 610,40 €	54 840,00 €	61 199,76 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise COTENNIS pour un montant de 45 700€ HT (les bordures et la pose des gaines d'éclairage est à ajouter) et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et les documents y afférents.

De plus, le Conseil Municipal souhaite, comme précédemment évoqué, qu'une convention soit mise en place entre la Commune et le TCB comme c'est le cas avec le FCB (participation à hauteur de 25 000€ du Tennis Club pour les travaux de réfection, entretien et consommation d'eau pris en charge par le TCB).

2/ Mise à jour des tarifs de location et de la caution pour la salle polyvalente (délibération n°25/2016)

Comme défini lors de la réunion de la Commission Affaires Culturelles et Sportives du 23 novembre 2015, la Commission propose l'augmentation des tarifs de location de la salle polyvalente de **20€ pour les locations des résidents de la Commune et de 50€ pour les extérieurs**,

Il est proposé que ces tarifs s'appliquent aux nouveaux contrats signés à compter du 14 avril 2016,

La Commission propose également d'augmenter le montant du chèque de caution à 750€ (en lieu et place des 200€ actuels), cela pour toutes les locations à compter du 1er mai 2016 (un courrier pour signifier ce changement est adressé à tous les locataires ayant déjà souscrits un contrat).

Ainsi la Commission propose de modifier le contrat de location dans ce sens (modifications surlignées en jaune) :

CONTRAT DE LOCATION Salle Polyvalente

Je soussigné(e) Mme Mlle M. _____

Agissant pour le compte de : _____

Intitulé de la voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

** Tous les documents doivent être au nom de la même personne (chèque de caution et attestation d'assurance)*

souhaite louer la salle pour la date du _____
pour le motif suivant : _____

Coc hez		Habitants de la Commune		Personnes extérieures à la Commune	
Petite salle					
<input type="checkbox"/>	Location journalière <u>en semaine</u> (uniquement tables et chaises ; cuisine fermée)	90 €	110 €	150 €	200€
<input type="checkbox"/>	Location journalière <u>en semaine</u> avec cuisine complète et vaisselle	160 €	180 €	270 €	320 €
<input type="checkbox"/>	Location <u>durant le week-end</u> avec cuisine complète et vaisselle	220 €	240 €	370 €	420 €
Toute l'installation (petite salle + grande salle et cuisine)					

<input type="checkbox"/>	Location pour un évènement à but non lucratif <u>durant le week-end</u>	355 €	375 €	590 €	640 €
<input type="checkbox"/>	Location pour un évènement à but lucratif <u>durant le week-end</u>	420 €	440 €	700 €	750 €
<input type="checkbox"/>	Location journalière <u>en semaine</u> de 9h à 20h quelque soit le type d'évènement (but lucratif ou non)	260 €	280 €	450 €	500 €
Autre					
<input type="checkbox"/>	Location d'une deuxième armoire de vaisselle	70 €	90 €	120 €	170 €
Dispositions spécifiques pour les associations					
<input type="checkbox"/>	1 ^{ère} location (quelle que soit l'installation)	Gratuite			
<input type="checkbox"/>	Messti (3 jours)	735 €			
<input type="checkbox"/>	Sport et entraînement	4€/heure		5€/heure	

NB : Ces montants ne comprennent pas la casse qui sera facturée en supplément.

Montant total de la location : _____ € (selon les tarifs fixés par la délibération n° 25/2016 du 13 avril 2016 tel que listés ci-dessus)

Prise de possession de locaux : le _____ à _____ heures **(en principe prise de possession des locaux le vendredi à partir de 10h00)**

Ne pas oublier de remettre le chèque de caution de 750 € libellé à l'ordre du de la COMMUNE DE BREUSCHWICKERSHEIM et l'attestation d'assurance.

Je m'engage par la présente à ne pas sous-louer la Salle et à ne pas la mettre gracieusement à la disposition de toute autre personne.

Je suis informé(e) que le non-respect du présent engagement constitue une rupture du contrat de location et entraîne l'annulation de la réservation.

La Commune de Breuschwickersheim se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution en cas de non-respect de ces dispositions et en cas de dégradations constatées lors de la location.

La signature du contrat vaut acceptation du règlement se trouvant ci-dessous.

Date : _____ **Signature du locataire** (précédé de la mention lu et approuvé) :

Signature du Maire :

Remarques : _____

REGLEMENT

Dispositions générales :

- 1) Un chèque de caution de 750€ libellé à l'ordre de la Commune de Breuschwickersheim devra être remis lors de la prise de possession des locaux.
- 2) Pensez à remettre votre attestation d'assurance à la Mairie un mois avant la location. Si l'attestation n'est pas déposée en Mairie les clés ne vous seront pas remises.
- 3) Pour toutes les locations, l'accès aux sanitaires est compris.
- 4) Prise de possession des lieux :
 - Les locations journalières en semaine s'entendent entre le lundi et le jeudi de 9h à 20h selon disponibilités (certains jours étant prévus pour les activités associatives).
 - Les locations durant le week-end s'entendent du vendredi au dimanche.
 - La salle devra être libérée :
 - Avant 20h le dimanche soir pour les locations durant le week-end.
 - Avant 20h le soir même pour les locations journalières en semaine.
 - Dans tous les cas, il convient de contacter le personnel de la Mairie pour connaître les disponibilités.

PREVOIR :

- 1) papier hygiénique et essuie-mains (un rouleau/wc est mis en place lors de la prise de location)

- 2) torchons pour la vaisselle
- 3) sacs poubelles
- 4) produit vaisselle
- 5) produits d'entretien pour le nettoyage

APRES UTILISATION :

- 1) Nettoyer et ranger les tables et chaises suivant les indications.
- 2) Balayer convenablement les locaux utilisés.
- 3) Nettoyer les sols pourvus d'un revêtement plastique (*cuisine - véranda - entrée - toilettes - rangements*).
- 4) Nettoyer les appareils de cuisson (fours, friteuse, tables de cuisson...) et les plans de travail. Ne pas oublier les réfrigérateurs.
- 5) Laver et ranger correctement la vaisselle.
- 6) Une trousse de premier secours est à votre disposition, qui vous sera facturée 15 € si elle est utilisée.

Lors de la remise et de la restitution des clés, l'inventaire se fera en présence de la personne responsable :

Monsieur RICHERT Jacky : 06.77.25.34.81 (à contacter quelques jours avant la date de location pour confirmer le rdv de remise des clés)

REMARQUES :

**N.B. NE PAS DEPLACER LES REFRIGERATEURS & LES CONGELATEURS.
RESPECTEZ LES CONSIGNES AFFICHEES DANS LA SALLE.
JETER LES ORDURES DANS LES POUBELLES ADEQUATES - PLIER LES CARTONS.**

CONTACTS :

Personnes à contacter en cas de problème technique : **Responsable de la salle polyvalente**
Monsieur RICHERT Jacky : 06.77.25.34.81
Portable du service technique : 06.70.94.51.79

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de voter les tarifs susmentionnés (12 pour, 1 contre et 1 abstention).

3/ Décisions modificatives

3a/ DM n° 1 (délibération n°26/2016)

Vu la facture de SERIANS d'un montant de 1684,80€ TTC restant à régler,

Il convient de réajuster le budget par une décision modificative de la manière suivante :

Du compte	Vers le compte	Pour un montant
21318 - Autres Bâtiments Publics	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1300 €

Ainsi le compte 2183 passera de 500€ à 1800€ et le budget restera équilibré.

Après délibération, le Conseil Municipal vote la DM n° 1 à l'unanimité.

3b/ DM n° 2 (délibération n° 27/2016)

Suite à une demande de la Trésorerie, il convient d'ouvrir le compte 2184 « Mobilier » et d'y affecter la somme nécessaire au paiement de la facture de 1296,00€ d'acquisition de diverses armoires auprès de COMAT et VALCO,

Il convient de réajuster le budget par une décision modificative de la manière suivante :

Du compte	Vers le compte	Pour un montant
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	2184 - Mobilier	1500 €

Ainsi le compte 2184, qui a été créé par cette délibération, sera affecté d'un montant de 1500€ et le compte 2181 restera crédité d'un montant de 500€, ainsi le budget restera équilibré.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la DM n° 2 à l'unanimité.

4/ Demande de subvention de l'Ecole de Kolbsheim dans le cadre du projet découverte du pays voisin L'Allemagne (délibération n°28/2016)

Vu la demande de l'Ecole de Kolbsheim, réceptionnée en Mairie le 1^{er} avril 2016, sollicitant un montant de 133€ (7€/enfant x 19 enfants de Breuschwickersheim) de subvention de la Commune de Breuschwickersheim dans le cadre du projet découverte du pays voisin L'Allemagne pour une sortie le 31 mai 2016 à Karlsruhe,

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 133€. Un contact sera pris avec la Commune de Kolbsheim pour une harmonisation du montant de la subvention. Le Conseil Municipal de Breuschwickersheim propose un montant de 5,50€/élève et un courrier sera adressé aux Directrices. (13 pour, 1 abstention)

5/ Délibération demandant à la Gendarmerie de Wolfisheim des contrôles de vitesse (délibération n°29/2016)

Vu les vitesses excessives constatées dans la Commune,

Suite à la réunion du 5 avril dernier, la Commission Voirie propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération visant à demander à la Gendarmerie de Wolfisheim d'effectuer des contrôles de vitesse à fréquence,

En effet, il s'agit de veiller à la sécurité de chacun notamment des piétons et en particulier des écoliers.

Des contrôles de vitesse ont été réalisés par la Gendarmerie ce vendredi 8 avril 2016,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander à la Gendarmerie de Wolfisheim de réaliser des contrôles de vitesse mais également de respect du Code de la Route plus fréquents (13 pour, 1 abstention).

6/ Validation de la proposition de l'Harmonie Sirène de Charte pour le Messti

Vu les comptes rendus des réunions de la Commission Affaires Culturelles et Sportives en date des 23 novembre 2015 et 25 janvier 2016,

Vu la proposition de charte pour le Messti soumise par l'Harmonie Sirène (association organisatrice du Messti 2016),

Le Conseil Municipal décide de repousser le vote de ladite convention à une date ultérieure suite à la réunion de la Commission Affaires Culturelles et Sportives avec les Présidents des 3 associations organisatrices du Messti.

Proposition à étudier : mise en place d'une installation électrique permanente sur un circuit spécifique afin d'éviter les surcharges électriques (branchement des forains).

Autres informations :

- **Compte-rendu de la réunion de la Commission Communication du 21 mars 2016 :** présentation nouvelles propositions de communication (2 bulletins semestriels pour scinder l'année en 2 plus fin que format annuel actuel mais sur le même principe ; 2 bulletins uniquement pour la communication de la Commune en avril et octobre), lancement de demande de devis pour infographistes + imprimeurs, courrier transmis aux associations pour les informer qu'il n'y aura pas de bulletins au printemps 2016 et qu'ils seront conviés à une réunion d'information prochainement ; suite des avancées des travaux de la Commission lors des prochaines réunions dont celle du 25 avril 2016.
- **Compte-rendu de la réunion de la Commission Urbanisme du 4 avril 2016** concernant les avancées dans le cadre du dossier du Lotissement Les Tournesols : 35 inscriptions sur la liste d'attente ; concernant les fouilles d'archéologie préventive, quelques céramiques ont été trouvées, elles ont été soumises pour diagnostic à la DRAC (attente d'un retour d'ici mai 2016).
- **Compte-rendu de la Commission Voirie du 5 avril 2016 :** la problématique de la vitesse de circulation a été abordée (voir point n° 5) ; pour faire face au problème des poubelles qui restent sur la voie publique, la Commission propose la prise d'un arrêté municipal.
- Information concernant acquisition d'une nouvelle banderole pour le Messti (voir courrier envoyé aux associations concernées + demande au Crédit Mutuel).
- Information concernant radiation des cadres d'emploi de la Commune pour admission à la retraite de NUSS Claude à compter du 1^{er} avril 2016 suite à l'avis favorable de la CNRACL.
- Afin de laisser à M. le Maire et aux Adjoints, le temps de finaliser la feuille de route, celle-ci sera abordée lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h20.